

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Retraites : la FSU rejette les préconisations du rapport du COR

- Archives - année 2006 / 2007 - 2006-2007 -

Date de mise en ligne : vendredi 12 janvier 2007

SNUipp-FSU 65

Communiqué de Presse FSU

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) vient d'établir un état des lieux sérieux des régimes de retraites qui mérite d'être regardé de près. Le rapport confirme que les variables économiques (croissance des revenus et de l'emploi) jouent un rôle déterminant dans l'équilibre financier des régimes. Il révèle que l'allongement de la durée d'assurance, de même que les dispositifs de décote et surcote, n'ont pas eu d'impact sur la durée d'activité des cotisants : l'âge moyen de départ en retraite a baissé ces dernières années, même en excluant les effets du dispositif « carrières longues ». Les travaux prospectifs menés pour la génération partant en retraite vers 2030 confirment le faible impact de l'allongement de la durée de cotisation du fait que la majorité des actifs ne sont plus en emploi à l'âge de 60 ans.

Il analyse les risques de l'indexation sur les prix sur l'évolution du pouvoir d'achat des pensions.

Si la FSU partage ce diagnostic, elle ne peut que s'opposer aux orientations suggérées dans le rapport car elles s'inscrivent dans la logique des lois de 1993 et 2003 que la FSU a dénoncées. Cette logique est fondée sur un refus d'accroître les financements des régimes et d'équilibrer leurs comptes, tout en prétendant maintenir le taux de remplacement par une durée de cotisation plus longue. Elle est contradictoire avec les constats faits par le rapport lui-même. La réalité confirme ce que la FSU disait dès 2003 : dans une situation où le chômage est élevé et où les conditions de travail et la formation n'ont pas été radicalement transformées, où les aspirations des salariés sont ignorées, la véritable variable d'ajustement des réformes de 1993 et 2003 est la baisse des pensions. Le recours, très inégalitaire, à l'épargne personnelle et au patrimoine est la solution implicite qui découle de ces réformes.

C'est pourquoi la FSU s'est opposée à l'allongement de la durée d'activité en 2003 et s'oppose au nouvel allongement prévu par la loi Fillon à partir de 2008 et elle rappelle sa demande d'abrogation de celle-ci ainsi que des mesures Balladur.

Elle s'inquiète des pistes suggérées dans le rapport comme l'augmentation de la décote ou le décalage des bornes de 60 ans (âge de la retraite) et 65 ans (âge auquel la décote s'annule). Elle craint que ces annonces ne renforcent la crise de confiance des salariés dans leurs régimes de retraite.

En privilégiant des mécanismes qui pénalisent les carrières courtes et les temps partiels, les réformes de 1993 et 2003 accroissent les inégalités entre les pensions des hommes et des femmes et portent gravement atteinte aux retraites des salariés précaires et chômeurs, ce qui est aggravé par le mode de calcul du salaire de référence sur les 25 meilleures années dans le secteur privé. Les minima de pension actuels ne protègent pas les travailleurs pauvres au moment de leur retraite. La question posée par l'allongement de la durée des études, comme celle de la précarité des débuts de la vie professionnelle, est ignorée dans le rapport.